



**PARTENARIAT AVEC LA FERME D'ISABELLE BOUVIER**  
**CONTRAT POUR LA SAISON 2011**

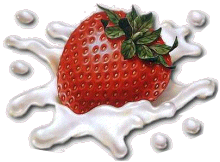
*De fin avril à fin octobre selon les conditions climatiques*

**Partie à rendre à Isabelle**

**Entre :** L'AMAP EN DRACÉNIÉ qui s'engage à réceptionner la récolte du jour et à la répartir entre les signataires du présent contrat. La distribution a lieu les jeudis de 17h30 à 19h.

**Et :** ISABELLE BOUVIER, qui s'engage à livrer toute sa production aux AMAPs qui la soutiennent. Les récoltes seront faites et distribuées quatre fois par semaine : **le lundi** pour Draguignan et les Arcs, **le mardi** pour Vidauban, **le jeudi** pour Le Flayosquet, **le vendredi** pour le Cannet des Maures. Une totalité de 112 corbeilles est répartie sur les AMAPs.

**Et :** NOM : .....  
PRÉNOM : .....  
Adresse : .....  
Mail : .....  
Tél : .....



**PARTENARIAT AVEC LA FERME D'ISABELLE BOUVIER**  
**CONTRAT POUR LA SAISON 2011**

*De fin avril à fin octobre selon les conditions climatiques*

**Entre :** L'AMAP EN DRACÉNIÉ qui s'engage à réceptionner la récolte du jour et à la répartir entre les signataires du présent contrat. La distribution a lieu les jeudis de 17h30 à 19h.

**Et :** ISABELLE BOUVIER, 19 rue Jean Macé, 83550 Vidauban, tél. : 04 94 73 00 32 , email : [ibou@cegetel.net](mailto:ibou@cegetel.net) qui s'engage à livrer toute sa production aux AMAPs qui la soutiennent. Les récoltes seront faites et distribuées quatre fois par semaine : **le lundi** pour Draguignan et les Arcs, **le mardi** pour Vidauban, **le jeudi** pour Le Flayosquet, **le vendredi** pour le Cannet des Maures. Une totalité de 112 corbeilles est répartie sur les AMAPs.

**Et :** NOM, PRÉNOM : .....

Qui confirme avoir pris connaissance des statuts et charte et s'être acquitté de sa cotisation.

Qui s'engage à prendre ces récoltes partagées à raison d'un cent-douzième, une fois par semaine dès la fin avril et jusqu'en fin de saison (octobre, début novembre)

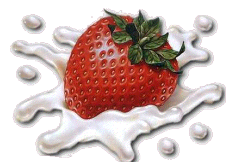
Qui s'engage à régler la somme de **550 € de la façon suivante :**

- en une fois, soit : **550 €** à la signature en février
- en trois fois, soit : **200 €** à la signature en février, **200 €** en juin et **150 €** en octobre
- en six fois, soit : **100 €** à la signature en février et **90 €** en début des mois de avril, juin, août, octobre, décembre
- en six fois, soit : **50 €** à la signature en février et **100 €** en début des mois de avril, juin, août, octobre, décembre

Tous les chèques se font à la signature et seront encaissés comme convenu.

**Choix de l'atelier :** .....

Le ..... **Signature :**



Qui confirme avoir pris connaissance des statuts et charte et s'être acquitté de sa cotisation,

Qui s'engage à prendre ces récoltes partagées à raison d'un cent-douzième, une fois par semaine dès la fin avril et jusqu'en fin de saison (octobre, début novembre),

Qui s'engage à régler la somme de **550 € de la façon suivante** :

en une fois, soit : **550 €** à la signature en février

en trois fois, soit : **200 €** à la signature en février, **200 €** en juin et **150 €** en octobre

en six fois, soit : **100 €** à la signature en février et **90 €** en début des mois de avril, juin, août, octobre, décembre

en six fois, soit : **50 €** à la signature en février et **100 €** en début des mois de avril, juin, août, octobre, décembre

Tous les chèques se font à la signature et seront encaissés comme convenu.

**Choix de l'atelier** : .....

Je confirme avoir pris connaissance de tous les éléments me permettant de signer ce présent contrat.

Le ..... **Signature** :

✂=====

Il est rappelé :

Qu'Isabelle a créé son exploitation sous l'impulsion de l'AMAP en Dracénie, en juillet 2003. Cette exploitation est uniquement soutenue par le concept AMAP et est à l'origine de la création d'autres groupes. Une installation en culture fruitière demande plusieurs années.

En faisant un partenariat aujourd'hui, vous participez à la mise en place d'une exploitation familiale de proximité ! Vous participez à la réhabilitation de zones de cultures vivrières, vous permettez à une famille d'accéder à un statut social et vous permettez la création d'emploi.

Par ce partenariat vous soutenez une agriculture durable et écologique :

**Isabelle travaille selon les principes de la bio-dynamie.**

Quelques données :

- Mise en culture en 2011 :
  - 6 000 plants de fraises
  - 1 200 plants de tomates anciennes, 500 plants de tomates à couli, 1 700 de divers melons, 500 de pastèques, du maïs, tomatillos, et des surprises ! Soit 2 km de plates-bandes.
- Le raisin et les pommes confirment leur mise en production.
- Pêches, figues, framboises nous donneront l'envie.

**« Je m'engage du plus intime de moi à faire le choix d'être votre cultiv'actrice et de prendre soin de notre terre nourricière. »**

**Isabelle**

Le 25. janvier 2011



## ***Le concept Amap puise sa force dans le lien à la terre nourricière***

Le paysan devient cultiv'acteur et chacun de ses actes s'articule avec conscience autour des axes majeurs du concept Amap : économique, social, environnemental.

Le partenaire-mangeurs devient consomm'acteur et le formalise par son adhésion à l'Amap, en accédant à une part de récolte par un paiement d'avance, par sa participation active à la rencontre de la Terre nourricière.